



90<sup>th</sup> Anniversary  
CCIR/ITU-R Study Groups  
(1927-2017)

## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
CACE/843

Le 21 novembre 2017

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**  
– **Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée**

Conformément à la Circulaire administrative CACE/828 en date du 14 septembre 2017, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 14 novembre 2017.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

François Rancy  
Directeur

**Annexe: 1**

### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

## **Annexe**

### **Titre de la Recommandation approuvée**

Recommandation UIT-R SM.1268-4

Doc. 1/80(Rév.1)

**Méthode à utiliser par les stations de contrôle des émissions pour mesurer  
l'excursion maximale de fréquence des émissions de radiodiffusion MF**

---